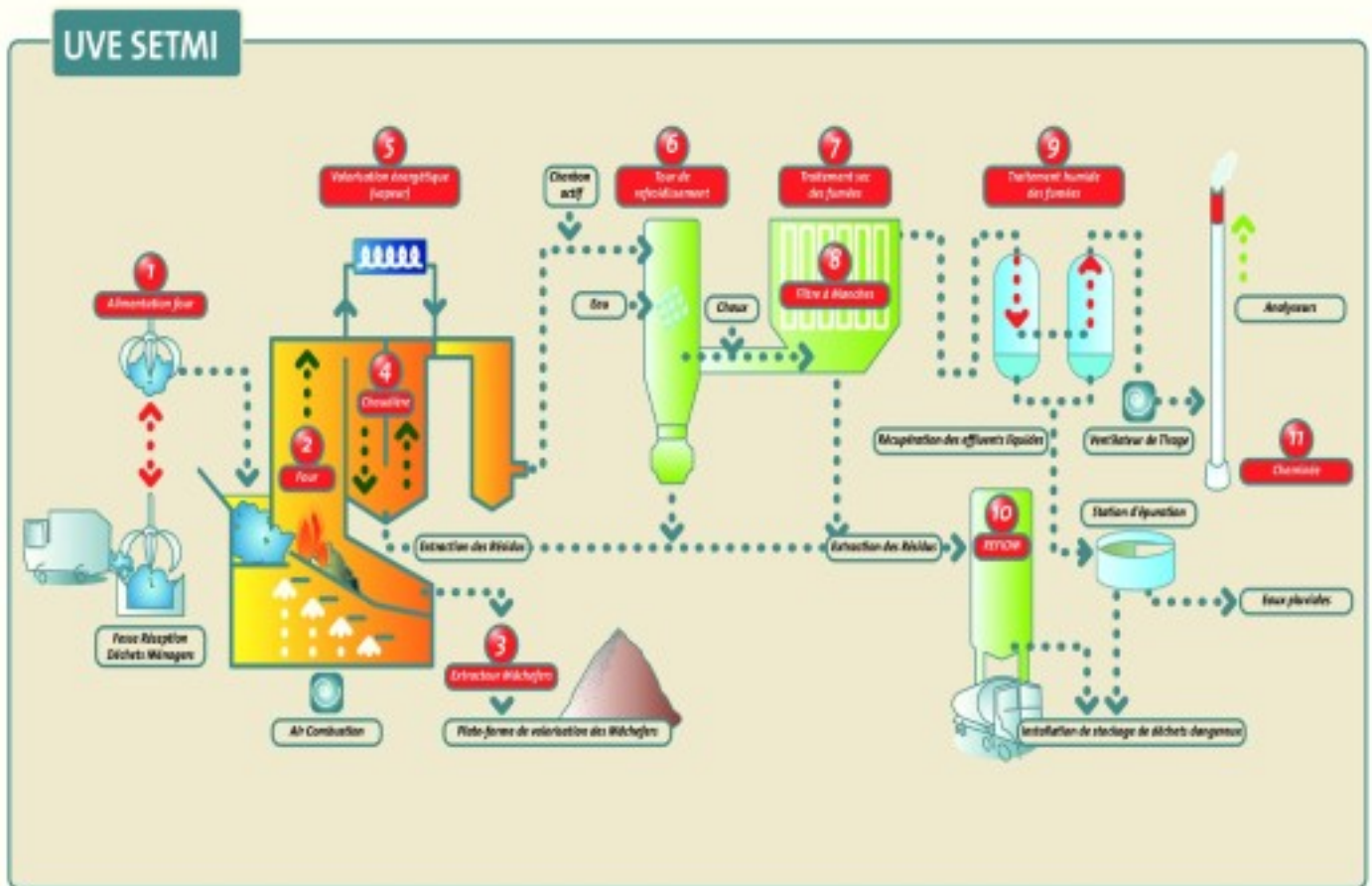


Le traitement des ordures ménagères résiduelles

Le traitement des ordures ménagères s'effectue à l'**Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulouse**. Construite en 1969, l'UVE de Toulouse fonctionne toute l'année 24h/24h pour traiter plus de 270 000 tonnes de déchets par an, et **produire de l'énergie à partir de ces déchets**.

L'énergie récupérée sous forme de vapeur par les quatre chaudières permet **d'alimenter un réseau de chauffage urbain et de produire de l'électricité**. Les résidus de la combustion sont eux-aussi valorisés.

L'exploitation et l'entretien de l'UVE a été **confiée par la Ville de Toulouse à la SETMI** (Société d'Exploitation Thermique du Mitrail) par convention de délégation de service public.



L'incinération, une technique industrielle économique et propre

L'incinération est un procédé de traitement thermique au cours duquel les **déchets sont brûlés à très haute température (>850°C) en présence d'oxygène**.

* **C'est efficace !**

Brûler les déchets permet de **réduire leur volume de plus de 90%**. Cela permet une élimination en toute sécurité des polluants, germes et agents pathogènes (grâce à la température très élevée des fours), et une maîtrise totale des émissions atmosphériques grâce à un contrôle direct et continu.

* ***C'est écologique !***

L'incinération permet la **production d'énergie valorisable en chaleur et électricité**.

Cette valorisation **réduit le coût de traitement des déchets** : l'électricité et la chaleur produites assurent les besoins énergétiques propres à l'UVE, et les surplus générés sont vendus à EDF pour l'électricité et, pour la chaleur, à un industriel ou la collectivité si elle dispose d'un réseau de chauffage urbain comme c'est le cas à Toulouse.

La valorisation de l'énergie permet aussi d'**économiser les ressources naturelles** (gaz, pétrole, charbon...). Les déchets incinérés deviennent une source d'énergie de substitution et évitent le recours aux énergies fossiles. L'incinération s'inscrit ainsi dans une logique de recherche d'énergie renouvelable.

Le saviez-vous ?

L'incinération des déchets est la **2ème source d'énergie renouvelable alternative en France = 1 million de tonnes de pétrole économisé**.

(Source : SVDU)